

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Les Courriers Rhodaniens
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	RHONE

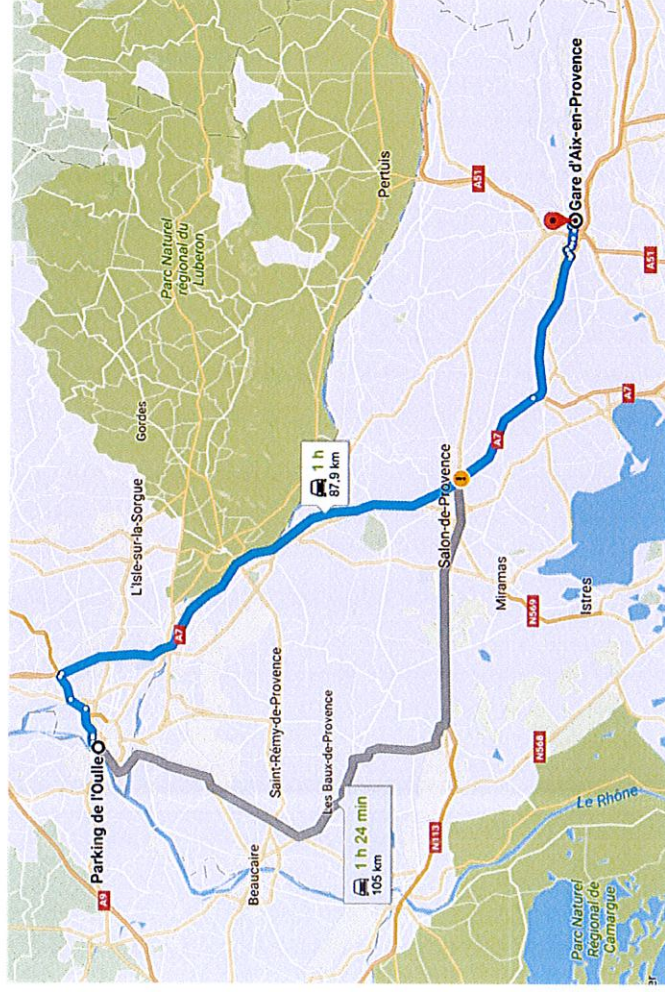
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	AVIGNON – PARKING BENEZET – 84000 AVIGNON Point GPS Google Maps : 43.952497, 4.804021
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Aix en Provence Gare SNCF 13 100 Aix en Provence Point GPS Google Maps : 43.523093, 5.445343

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte Avignon - Aix
Temps de parcours (en heures et minutes)	02h05
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Avignon Aix" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an $48 \text{ places par car} \times 4 \text{ trajets jour} \times 365 = 70\,080 \text{ places maximales}$



Origine :

- Avignon, Parking Autocars Saint-Benezet, Boulevard du Rhône, 84000 Avignon
- Point GPS Google Maps : 43.952499,4.804022

Destination :

- Aix en Provence Gare SNCF 13 100 Aix en Provence
- Point GPS Google Maps : 43.523093, 5.445343

Temps de trajet : 02h05

Distance selon Maps : 88 kms

Ligne Lyon - Valence - Montélimar - Avignon - Aix en Provence - Toulon - Hyères Versin - Hyères Arromanche - Hyères La Bergerie - Hyères Estérel					
Jour de fonctionnement	Avignon – Aix		Aix – Avignon		
	Aller		Retour		
	Horaire de départ 1	Horaire de départ 2	Horaire de départ 1	Horaire de départ 2	
Lundi	03h05	15h35	01h00		14h00
Mardi	03h05	15h35	01h00		14h00
Mercredi	03h05	15h35	01h00		14h00
Jeudi	03h05	15h35	01h00		14h00
Vendredi	03h05	15h35	01h00		14h00
Samedi	03h05	15h35	01h00		14h00
Dimanche	03h05	15h35	01h00		14h00